

Séance du Conseil Municipal
du Vendredi 9 Février 2024 à 20h00 – Convocation du 2 Février 2024

Sous la présidence de M. Joseph Maurice WISS, Maire

Etaients présents : Mme Chantal COLIN-KIEN, M. Christophe MUNCK, Mme Martine HOHLER, M. Laurent CHOBRIAT, M. Johanne DESCELIERS, Mme Anne-Laure MUNSCH.

Absents : Mme Muriel SARY, excusée, procuration donnée à M. Christophe MUNCK
M. Yves DUBS, excusé, procuration donnée à Mme Martine HOHLER.
M. Patrick HOHLER, absent

En application de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal nomme à l'unanimité, Mme Anita WILDERMUTH, Adjoint Administratif, pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

1) ADMINISTRATION GENERALE

1.1 Approbation du compte rendu du 8 Décembre 2023

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité des membres présents et représentés, le compte-rendu du 8 décembre 2023.

1.2 Approbation du compte rendu du 20 Décembre 2023

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité des membres présents et représentés, le compte-rendu du 20 décembre 2023.

2) FINANCES

2.1 Approbation du compte administratif

Sous la présidence de M. Christophe MUNCK, 2^{ème} Adjoint au Maire, Monsieur le Maire s'étant retiré, le Conseil Municipal, après s'être fait présenter le compte administratif 2023, lequel peut se résumer ainsi :

COMPTE ADMINISTRATIF 2023				
		DEPENSES	RECETTES	RESULTAT
RESULTAT EXERCICE 2023	FONCTIONNEMENT	350 007,10	401 031,79	51 024,69
	INVESTISSEMENT	81 256,72	86 006,28	4 749,56
	TOTAL	431 263,82	487 038,07	55 774,25
REPORT 2022	REPORT FONCT° 2022			0,00
	REPORT INVEST° 2022	67 389,19		-67 389,19
	TOTAL	498 653,01	487 038,07	-67 389,19
RESTES A REALISER EN 2023	FONCTIONNEMENT	0,00	0,00	0,00
	INVESTISSEMENT	0,00	0,00	0,00
	TOTAL	0,00	0,00	0,00
RESULTATS CUMULES	FONCTIONNEMENT	350 007,10	401 031,79	51 024,69
	INVESTISSEMENT	148 645,91	86 006,28	-62 639,63
	TOTAL	498 653,01	487 038,07	-11 614,94
SOIT UN DEFICIT DE :				-11 614,94

Le Conseil Municipal, après délibération,

- **approuve**, avec 8 voix pour dont 2 procurations, le compte administratif 2023 tel qu'il est présenté,
- **reconnaît** la sincérité des restes à réaliser.

2.2 Approbation du compte de gestion 2023

Le Conseil Municipal, après s'être fait présenter le compte de gestion 2023,

- **constate** l'identité de valeur entre les écritures du compte administratif et du compte de gestion,
- **approuve**, à l'unanimité des membres présents et représentés, le compte de gestion 2023.

2.3 Affectation résultat de clôture 2023

Monsieur le Maire informe les Conseillers que la commission de préparation budgétaire s'est réunie le 30 janvier 2024, afin d'étudier une proposition de budget primitif 2024.

Dans ce cadre, la commission propose d'affecter le résultat de clôture 2023 comme suit :

- à la section d'investissement en dépense : - **62 639.63 €**
- à la section d'investissement en recette : + **51 024.69 €**

La proposition ci-dessus a été transmises au Conseiller au Décideur Local pour validation.

Après avoir entendu les explications de Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal, après délibération, décide, à l'unanimité des membres présents et représentés, d'affecter le résultat de clôture 2023, soit – 11 614.94 € comme suit :

- au compte 001 résultat d'investissement reporté (dépenses) : - **62 639.63 €**
- au compte 1068 excédents de fonctionnement capitalisés (recettes) : + **51 024.69 €**

2.4 Neutralisation des Amortissements

Vu l'article R2321-1 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Le décret n°2015-1846 du 29 décembre 2015 portant neutralisation de la dotation aux amortissements des subventions d'équipement versées par les communes et les EPCI sur leurs budgets en M14, les autorise à neutraliser la dotation aux amortissements des subventions d'équipement versées, partiellement ou intégralement.

La commune de Hausgauen souhaite reconduire ce dispositif de neutralisation totale des amortissements des subventions d'équipements versées pour l'année 2023. Ce dispositif permet par un jeu d'écriture comptable d'annuler l'impact des amortissements des subventions d'équipements versées afin notamment d'améliorer les marges financières en section de fonctionnement.

Cette disposition s'applique pour les subventions versées à partir du 1er janvier 2016. Compte tenu de l'intérêt de cette disposition pour la gestion financière du budget de la commune, il est proposé aux membres du Conseil Municipal de l'appliquer pour l'année 2024. Pour parfaite information, le montant de la neutralisation est de 11 850.30 € en 2024.

Amortissements concernés :

Fibre optique :	1 411.67
Assainissement :	<u>10 438.63</u>
Total :	11 850.30

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,
décide avec 9 voix pour dont 2 procurations :

- d'autoriser la neutralisation totale des amortissements des subventions d'équipements versées pour l'année 2024.

Les crédits nécessaires seront prévus au budget primitif 2024.

2.5 Loyer de la Chasse 2024

Monsieur le Maire rappelle que le loyer est révisable annuellement, en proportion de la variation de l'indice national des fermages fixé par arrêté préfectoral.

Le Conseil Municipal,

Vu l'indice national des fermages 2023

Considérant qu'il convient de réviser le loyer de la chasse communal pour 2024, selon le calcul ci-dessous :

- Loyer annuel en vigueur	:	8200.00 €
- Indice national des fermages 2023	:	116.46
- Indice national des fermages 2022	:	110.26
- Nouveau loyer annuel	:	$\frac{8200 \times 116.46}{110.26} = 8\ 661.09 \text{ €}$

Après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité des membres présents et représentés, d'appliquer la révision du loyer de la chasse communale pour l'année 2024, en ramenant le montant annuel à **8 661.00 €**.

A noter : pour 2025, le loyer ne sera pas révisé, le montant du bail sera de 8 500.00 € conformément à la convention de gré à gré conclue en octobre dernier avec M. MUNCH pour la période de chasse de 2024-2033.

Une réunion de la 4C est également à prévoir pour le mois d'avril 2024 en invitant M. MUNCH en tant que locataire. Date à convenir avec les membres de la 4C.

2.6 Acceptation d'un don

En date du 18 janvier dernier, la commune avait mis à disposition la petite salle du Thalbach à M. GOEPFERT de Groupama pour l'organisation d'une formation sur la Sécurité Routière.

A sa demande, qui est de donner la somme de 100.00 € en compensation financière à cette mise à disposition, le Conseil Municipal doit délibérer afin d'accepter ce don.

VU le code général des collectivités territoriales,

VU le code civil,

VU l'offre de don présentée par M. GOEPFERT Vice-Président de Groupama,

CONSIDÉRANT que le don proposé consiste à verser la somme de 100.00 €,

CONSIDÉRANT que ce don contribuera au paiement des frais de fonctionnement de la salle communale,

CONSIDÉRANT que la commune a la capacité d'accepter et de gérer ce don conformément aux souhaits du donateur,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide avec 9 voix pour dont 2 procurations :

Article 1^{er} : D'accepter le don offert par M. GOEPFERT de Groupama.

Article 2 : D'exprimer sa profonde gratitude à M. GOEPFERT de Groupama pour sa générosité envers la commune.

Article 3 : D'enregistrer ce don au compte 752 « Revenues des immeubles » pour le budget 2024.

Article 4 : Le Maire est autorisé à accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

3) DIVERS

Démission M. Fabrice VERMAST

En ce début d'année, la commune a été destinataire de la demande de démission de sa fonction de Conseiller Municipal de M. VERMAST Fabrice, le 5 janvier 2024.

M. le Maire a accusé réception de sa demande, la mise à jour du tableau du Conseil Municipal a été faite en conséquence et transmise aux services de la Préfecture.

Mme COLIN KIEN Chantal, Conseillère Municipale fait remarquer que M. VERMAST Fabrice était un membre suppléant du Conseil Consultatif des Sapeurs-Pompiers de Hausgauen-Hundsbach et qu'il conviendrait de nommer un autre membre.

M. le Maire prend note et indique que la nomination d'un(e) remplaçant(e) sera prise lors de la prochaine réunion du Conseil Municipal.

Association Mieux Vivre Saint Morand

M. le Maire présente brièvement la brochure de l'Association Mieux Vivre Saint Morand, il indique qu'elle sera transmise à tous les Conseillers Municipaux et relayée sur le site internet de la Commune car le document présente l'Association, ses activités, ses interventions et le contact pour des nouveaux adhérents/participants.

Le Souvenir Français

M. le Maire remercie M. Laurent CHOBRIAT, Conseiller Municipal et Correspondant à la Défense pour son investissement et pour la quête réalisée, il précise que le montant 2023 était de 20.00 €. Il poursuit avec la lecture du courrier de remerciements du Souvenir Français ainsi que leurs meilleurs vœux pour la nouvelle année.

M. Laurent CHOBRIAT questionne M. le Maire par rapport au matériel de quête, savoir si la totalité a été restituée, auquel cas, il convient de commander assez tôt pour la quête 2024 à venir.

M. le Maire a restitué la totalité et répond qu'il va commander le matériel.

Elections européennes 2024

M. le Maire indique que les prochaines élections auront lieu le **09/06/2024** pour les élections européennes, il demande aux membres du Conseil Municipal de bien vouloir noter et réserver cette date.

Dès communication des horaires du bureau de vote par la Préfecture, un tableau des permanences sera mis en place, selon les élections précédentes, une plage horaire de 2h30 pour un créneau reste le choix le mieux adapté, à voir selon les disponibilités de chacun.

Points soumis Mme COLIN KIEN Chantal

Le Conseil Municipal doit-il définir des zones d'accélération de production d'énergies renouvelables dans le cadre du futur PLUI ?

M. le Maire répond « oui », lors de l'atelier PADD « LE PROJET D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DURABLES » du futur PLUI ce dispositif a été présenté et expliqué.

M. Christophe MUNCK, 2^{ème} adjoint ajoute qu'il ne s'agit pas uniquement des zones d'implantation de panneaux solaires cela concerne aussi l'implantation d'éoliennes, de méthaniseurs par exemple.

M. le Maire ajoute que le dossier sera diffusé à l'ensemble du Conseil Municipal pour une meilleure compréhension.

Il conviendrait de mettre en place une réunion de concertation du public dans les meilleurs délais pour pouvoir avancer dans ce dossier.

Jeu Ecomusée

Cette année, le bulletin communal est sorti en début d'année 2024, le jeu « Ecomusée d'Alsace » initial concernait les fêtes de fin d'année et ne pouvait donc pas être intégré à la parution. En conséquence, il est proposé aux membres du Conseil Municipal de le prévoir pour les fêtes de Pâques, de réaliser un tirage au sort le jour de la course aux œufs organisée chaque année.

M. Christophe MUNCK, 2^{ème} adjoint, référent auprès de l'Ecomusée d'Alsace a déjà prévenu leurs services qui n'y voient aucun inconvénient à décaler le jeu concours pour Pâques.

La course aux œufs est à ce jour, prévue au lundi 1^{er} avril 2024. Une réunion de la commission Animation est fixée à la date du 22 février 2024 à 19h30, les membres bénévoles de l'Embellissement Participatif sont également conviés.

Le tract pour le jeu concours sera réalisé et distribué la dernière semaine de février et le tract pour la course aux œufs autour de mi-mars.

Restaurer les bancs de la place pour le printemps

Il devient urgent de restaurer les bancs au niveau de la place du village, un devis pour la structure métallique a été demandé à M. DESCELIERS Johanne, METALDESC et pour les éléments en bois, M. MUNCK Christophe s'en occupe.

Vu le montant de ses réparations, il convient de réaliser l'opération par année, c'est-à-dire, que 2 ou 3 bancs seront restaurés prioritairement en fonction de l'état général du mobilier urbain.

Association Culture et Solidarité

M. le Maire prendra contact avec M. ZIMMERMANN pour lui indiquer que la commune est intéressée par les manifestations et demandera le calendrier des événements à venir.

Société d'Histoire du Sundgau

M. le Maire indique qu'il n'a pas pris contact avec la Société d'Histoire du Sundgau. Considérant le statut de cimetière intercommunal il prendra au préalable l'attache de M. RUFİ, Maire de Hundsbach.

Points soumis M. DESCELIERS Johanne

La commune a-t-elle reçu un retour suite aux analyses du sol pour le lotissement ?

M. le Maire répond que ce point sera vu en commission d'urbanisme, la date est à convenir. Il donne synthétiquement les grandes lignes du rapport d'expertise et d'analyses des sols.

La commune a-t-elle eu un retour suite aux dégâts dans les parcelles de forêt de particuliers pendant l'abattage d'arbres.

M. le Maire indique qu'un arrangement à l'amiable est en cours pour régler la situation.

Sur l'interrogation d'un membre du Conseil Municipal, il répond que la vente de bois qui a eu lieu le samedi 3 Février 2024 s'est bien passée et a permis une recette de 3 540.00 €.

Est-ce que cette année on prévoit des journées de travail, il y a quelques travaux à faire (porte de la petite salle à régler - couvercle de regard à bétonner -)

Au plus urgent, les issues de secours posent quelques problèmes à la salle, une journée de travail est à prévoir samedi matin au mois de mars.

Qu'en est-il de la cabine téléphonique qui est stockée derrière le dépôt ?

Aucune décision n'a été prise et est remise ultérieurement.

